



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 95761

Texte de la question

M. Arnaud Viala interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur la généralisation des procédures de déclaration par Internet. La généralisation des procédures de déclaration par Internet (en particulier pour la prime pour l'emploi) est susceptible de mettre en difficulté de nombreux français du fait que certains : - n'ont pas accès à internet du fait de l'absence de réseau, - ne sont pas à même de remplir ces formalités sur le web. Ces derniers se retrouvent donc en difficulté, surtout dans les milieux ruraux. Il lui demande donc pourquoi généraliser les procédures de déclaration par Internet sans prendre en compte certaines spécificités, surtout territoriales, créant ainsi une rupture d'égalité.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Viala](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95761

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mai 2016](#), page 3951

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)